

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 12 janvier 2023 -

Nombre de membres en exercice : 32  
Nombre de présents : 14  
Nombre de membres ayant donné procuration : 07  
Nombre d'absents non représentés : 11  
Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,  
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités  
administratives à délibérer à distance,  
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 12 janvier 2023 à  
14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

X – Accords et partenariats : partenariats, prestations, avenant (cf. tableau en annexe)

adopte à l'unanimité les partenariats,

**VOTE : POUR : 19**

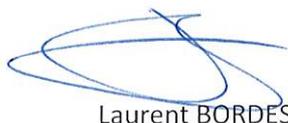
adopte à l'unanimité les prestations,

**VOTE : POUR : 19**

adopte l'avenant.

**VOTE : POUR : 15      CONTRE : 04**

Pau, le 26/01/2023  
Le Président,



Laurent BORDES

**Accords et partenariats - Annexe à la CFVU plénière du 12 janvier 2023**

Numéro de convention	Collèges/Services	Lieux	NOMS CO-CONTRACTANT	OBJET	Durée	Impacts financiers		Avis CFVU	Date CA
						Dépenses	Recettes		
<b>PARTENARIATS</b>									
391-08-12-22	STEE	Côte Basque	ESTIA (Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées)	Définir les modalités du partenariat entre les parties dans le cadre de la mise en place d'un double diplôme avec le Master 2 Electronique, énergie, électrique, automatique (EEEA) parcours éco-ingénierie du littoral	Du 1er septembre 2022 au 31 août 2023		3500 euros par étudiant	Adopté à l'unanimité	
389-07-12-22	EEI IAE	PAU	ECTI (Etablissement public à caractères scientifique, culturel et professionnel)	Formaliser et renforcer les liens existants entre ECTI et l'IAE Pau-Bayonne, en définissant les modalités de collaboration envisagées dans le domaine de l'insertion professionnelle.	Du 1er septembre 2022 au 31 août 2023	1200 euros HT		Adopté à l'unanimité	
395-12-12-22	MDE	CB	SAS KOMET XPERIENCE	Définir les modalités du partenariat entre les parties dans le cadre de l'UE Game Design	Du 19 septembre 2022 au terme du règlement des obligations financières.	1140 euros NT		Adopté à l'unanimité	
396-12-12-22	MDE	CB	Monsieur SUESCUN Matias	Définir les modalités du partenariat entre les parties dans le cadre de l'UE Initiation à la création musicale assistée par ordinateur	Du 19 septembre 2022 au terme du règlement des obligations financières.	1100 euros NT		Adopté à l'unanimité	
405-20-12-22	VP AVC	PAU	Association Paud'Peinture et Cie	Définir les modalités du partenariat entre les parties dans le cadre de l'organisation de l'exposition La femme dans l'art, une source d'inspiration.	Du 6 au 10 mars 2023			Adopté à l'unanimité	
409-20-12-22	EEI IAE	PAU	DIFCAM	Définir les conditions du partenariat pour le master en apprentissage et alternance mention management sectoriel parcours Banques	année universitaire 2022-2023	1000 euros NT		Adopté à l'unanimité	
<b>PRESTATIONS</b>									
411-21-12-22	VP AVC	PAU	L'Associação Marionetas Gigantes de Moçambique	Définir les modalités de l'organisation et de l'animation par l'association d'un atelier relatif à la création, la construction et la conservation d'une marionnette géante	Du 5 février 2023 au 23 février 2023			Adopté à l'unanimité	
397-15-12-22	VP AVC	PAU	Monsieur ETCHEGARAY Patrice	Définir les modalités d'organisation d'ateliers d'échecs à destination des étudiants de l'UPPA (campus Bayonne et Anglet).	Du 2 février 2023 et jusqu'au 13 avril 2023			Adopté à l'unanimité	
<b>AVENANT</b>									
388-07-12-22	STEE	PAU	Beau Frère Formation	Modification de l'annexe financière 2021-2022	Du 1er septembre 2022 au terme du règlement des obligations financières	Cf annexe		Adopté (Pour 15 - Contre 4)	